



## Liquidation partage 50/50 souhaité, mais Impossible.!!!

Par **Madinina**, le **07/06/2011** à **09:52**

Bonjour Maître,

Divorcé depuis septembre 2009, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur un partage à l'amiable sur la base de 50/50, sur les biens de la communauté, les biens en indivisions, n'y sur les biens de la SCI. !

Marié sur le régime de la communauté donc sans contrat de mariage, la SCI est 50/50 avec mon ex-épouse.

Pour faire simple,

Une procédure de divorce de plus de 7 années, et toujours pas de partage en vue

Il y eu un expert de désigné par la JAF, qui n'a pas aboutit, un PV de difficulté en juin 2010.

Suite à cela ;

J'ai donc décidé de quitter pour des raisons de santé mon domicile qui m'à été attribué par la Juge, pour m'expatrier à l'étranger à 12 000 Kms de Paris, l'année 2010 au mois de Juin.

Qu'est ce que je risque, si pour des raisons d'éloignement je ne puis me présenter au tribunal en cas de convocation par le Juge... ???

Merci de m'éclairer sur cette difficulté... !!!

Cordialement votre.